



TRIBUNAL DES DROITS DE LA PERSONNE

Montréal, le 11 octobre 2018

AVIS AUX MEMBRES DU BARREAU

Liste commune de jurisprudence du Tribunal des droits de la personne

Les mesures prévues dans le présent avis seront en place à compter du 1^{er} décembre 2018.

La jurisprudence comprise dans cette liste est réputée figurer dans le cahier des autorités préparé par les parties en vertu de l'article 30 du *Règlement du Tribunal des droits de la personne* (RLRQ, c. C-12, r. 6).

Conséquemment, dans les instances devant le Tribunal, nulle partie n'est tenue de transmettre cette jurisprudence dans le cahier des autorités. Toutefois, si une partie a l'intention de citer un des jugements faisant partie de la liste de jurisprudence, le passage qu'elle invoque doit être inclus. En outre, lorsqu'une partie cite cette jurisprudence dans un document déposé au Tribunal, elle doit joindre une référence à la Liste commune (par ex. : *Béliveau St-Jacques*, LJ, onglet 1).

Pour la jurisprudence ne figurant pas dans cette liste commune, la pratique habituelle doit être suivie, conformément aux articles 29 et 30 du *Règlement du Tribunal des droits de la personne*.

Veuillez noter que la présente liste de jurisprudence ne constitue ni une liste exhaustive des jugements pertinents dans un domaine donné ni une opinion à cet égard.

Onglet	Décisions
1	Béliveau St-Jacques c. Fédération des employées et employés des services publics Inc., [1996] 2 RCS 345.
2	Centre universitaire de santé McGill (Hôpital général de Montréal) c. Syndicat des employés de l'Hôpital général de Montréal, 2007 CSC 4.
3	Colombie-Britannique (Public Service Employee Relations Commission) c. BCGSEU, [1999] 3 RCS 3 [« Meiorin »].
4	Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse c. Commission scolaire de Montréal, 2014 QCTDP 5.
5	Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (X) c. Commission scolaire de Montréal, 2017 QCCA 286.
6	Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse c. Commission scolaire des Phares, 2004 CanLII 46172 (QC TDP).
7	Commission scolaire des Phares c. Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, 2006 QCCA 82.
8	Commission scolaire des Phares c. Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, 2012 QCCA 988.

9	<i>Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse c. Gaz métropolitain inc.</i>, 2008 QCTDP 24.
10	<i>Gaz métropolitain inc. c. Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse</i>, 2011 QCCA 1201 [« Gaz métro »].
11	<i>Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (Rezko) c. Montréal (Service de police de la ville de) (SPVM)</i>, 2012 QCTDP 5.
12	<i>Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (Succession Duhaime) c. Satgé</i>, 2016 QCTDP 12.
13	<i>Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse c. Vallée</i>, 2003 CanLII 28651(QC TDP).
14	<i>Vallée c. Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse</i>, 2005 QCCA 316.
15	<i>Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (Jean-Marie) c. Ville de Montréal (SPVM)</i>, 2018 QCCA 1246.
16	<i>Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (Gabriel et autres) c. Ward</i>, 2016 QCTDP 18¹.
17	<i>Commission scolaire régionale de Chambly c. Bergevin</i>, [1994] 2 RCS 525.
18	<i>de Montigny c. Brossard (Succession)</i>, 2010 CSC 51.
19	<i>Doucet-Boudreau c. Nouvelle-Écosse (Ministre de l'Éducation)</i>, 2003 CSC 62.
20	<i>École secondaire Loyola c. Québec (Procureur général)</i>, 2015 CSC 12.
21	<i>Hydro-Québec c. Syndicat des employé-e-s de techniques professionnelles et de bureau d'Hydro-Québec, section locale 2000 (SCFP-FTQ)</i>, 2008 CSC 43.
22	<i>Janzen c. Platy Enterprises Ltd.</i>, [1989] 1 RCS 1252.
23	<i>Ménard c. Rivet</i>, 1997 CanLII 9973 (QC CA).
24	<i>Montréal (Ville) c. Québec (Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse)</i>, 2008 CSC 48 [« S.N. »].
25	<i>Moore c. Colombie-Britannique (Éducation)</i>, 2012 CSC 61.
26	<i>Mouvement laïque québécois c. Saguenay (Ville)</i>, 2015 CSC 16.
27	<i>Québec (Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse) c. Bombardier (Bombardier Aéronautique Centre de formation)</i>, 2015 CSC 39.
28	<i>Québec (Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse) c. Communauté urbaine de Montréal</i>, 2004 CSC 30 [« Larocque »].

¹ Demande pour permission d'appeler accueillie, 2016 QCCA 1660.

29	<u>Québec (Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse) c. Québec (Procureur général), 2004 CSC 39 [« Morin »].</u>
30	<u>Québec (Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse) c. Maksteel Québec inc., 2003 CSC 68.</u>
31	<u>Québec (Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse) c. Montréal (Ville); Québec (Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse) c. Boisbriand (Ville), 2000 CSC 27.</u>
32	<u>Québec (Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail) c. Caron, 2018 CSC 3.</u>
33	<u>Québec (Curateur public) c. Syndicat national des employés de l'hôpital St-Ferdinand, [1996] 3 RCS 211.</u>
34	<u>Therrien (Re), 2001 CSC 35.</u>